

plices par la bouche mesme des coupables pour y remedies à l'advenir. Je vous diray plus que tant s'en fault que ledit Jacques Pierre eust ceste pensée, qu'au contraire, il ne songeoit qu'à servir le roi et M. de Nevers, en ses desseings de Levant, et avoit chargé ce Renault de mémoires bien amples sur ce subject et de lettres qu'il escrivoit à sa majesté et à mond. sieur de Nevers, dont il vint chez moi me faire la lecture, et envoyoit exprès en France ledit Renault pour en estre porteur, et lui avoit fait payer deux cents ducats pour faire son voyage, et moy je lui avois aussi donné un passeport, de sorte que quelques-uns estiment que lesdits mémoires ayant esté trouvez ez mains dudit Regnault auront avancé la mort dudit Jacques Pierre plustost qu'aucune conspiration, joint à cela l'instance qu'on diét avoir esté faicte par ce chiaoux, qui est party envers les Ecbada (*les Vénitiens*) pour le faire mourir pour les grandes déprédations qu'il avoit faictes autrefois sur le Ture, et pour ce qu'ilz sont gentz qui tirent avantage de tout, j'ay occasion d'entrer en soupçon qu'ilz ne se veillent servir desdicts mémoires et les envoyer en Levant pour descouvrir au grand-seigneur ce que l'on entend contre luy, et acquérir, par ce moyen, ses bonnes grâces, puisqu'ils ne m'en ont aucunement parlé, et n'ay manqué d'en tenir averty M. de Saucy, et il vous plaira juger là dessus s'il seroit à propos d'en toucher un mot au Verdemer de Julien (*l'ambassadeur de Venise*), résidant en l'ouvrage (*en France*). Lesdicts mémoires parloient des desseings du duc d'Ossone et des intelligences qu'il avoit en Levant, et mesme avertissoient la Salade (*le roy*) que ledit duc la vouloit tromper et la prévenir en certaines entreprises, donnant son advis de la conduite qu'il y falloit tenir et des lieux dont on se devoit emparer pour s'en promettre un bon succès.

Le Verdemer du Nectar (*l'ambassadeur d'Espagne*) est là-dessus allé à l'audiéce, leur a représenté la vanité de ceste entreprise imaginaire, ba justifié ses actions sur ceste lettre de recommandation générale qu'il avoit baillée à ces Desbouleaux, et diét ingénument qu'il n'en refusoit à personne, et que tous les ministres des Ecbada (*les Vénitiens*) faisoient le semblable, et que celui de Naples le feist naguères quand il desbaucha ledit Jacques Pierre du service du duc d'Ossone, les priant de pourvoir à l'indemnité de la réputation de son maistre et de ses ministres, grandement offensez par ces faux bruïtz qui couroient, et à sa seureté particulière sur la fureur et animosité du peuple contre sa personne et sa maison. Sur quoy l'on ha ordonné des gardes par terre et par eau autour de son logis, pour le garantir de quelque insolence qui luy pourroit estre faicte.

J'ay fait une vive instance sur la restitution du présent du sieur Ottavian Bon, en laquelle j'ay aussi enveloppé celui de son compagnon, autrement il lui en fust arrivé mal, et ceste partialité eust aussi éveillé le soubçon et envie de ses ennemis ainsy qu'il l'ha recogneu; mais ilz ont tenu si ferme contre luy qu'il ne l'ha pu emporter, et de vérité je l'avois adverty qu'il feist son compte bien exact des balles qu'il se pouvoit promettre en sa faveur, et ne hasardast cet office qu'il ne vist sa partie bien faicte. Mais les hommes espèrent plus qu'ilz ne doivent en leurs propres intérestz et en ce qu'ilz désirent ardemment.

Ils m'ont respondu qu'ayant rétabli leurs ambassadeurs en leur premier estat et iceux fait jouir des mesmes honneurs et dignitez qu'ils tenoient auparavant, le tout essentiel et entier compris en l'intercession de sa majesté et en leurs promesses avoit esté par eux abondamment accompli, que les anciens immuables ordres de leur gouvernement vouloient que leurs ambassadeurs ne peussent recevoir aucun présent d'eux-mesmes, mais seulement au nom du public auquel ilz sont obligez, en leur retour, de le consigner, et qu'un chacun en usoit ainsy indifféremment par coutume et par loi observée de tout temps.

Que la sixième partie des vœux contraires estoit suffisante pour empescher la restitution desdicts présentz, et à l'endroit de plusieurs personnes de grande qualité et mérite il avoit esté ainsy pratiqué, lesquelles ne se seroient jamais plaintes. Qu'ilz espéroient de mon affection et prudence et de la cognoissance que j'avois de leurs façons de vivre que je le ferois trouver bon à sa majesté.

Je n'ay manqué de leur faire là-dessus une assez longue république, et m'a-t-on diét qu'ilz ont esté esbranlez à changer de résolution sur l'appréhension qu'ont quelques-uns des parentz du Verdemer de Julien en l'ouvrage (*de l'ambassadeur de Venise en France*), que le roy indigné de ceste action ne lui feist aucun présent quand il partira de sa cour. De sorte que j'estime qu'il seroit à propos qu'en parlassiez un peu sec au Contarini, et luy feissiez entendre que vous voyez bien que j'adoucis ceste affaire le plus que je puis et le rejette sur leurs anciennes institutions, mais que vous savez certainement qu'il ne se trouvera aucun exemple de telle rigueur exercée contre un sénateur de mérite, et que vous ne voulez en parler au maistre de l'ouvrage (*au roy*), de peur de l'agrir sur l'opinion qu'il concevra par la retenue dudict présent, que (*Venise*) n'a satisfait à sa parole de condonner le tout en gratification de la Salade (*de la France*), chose qu'il trouvera d'autant plus estrange de ce qu'elle se montre si soigneuse en toutes occasions d'observer